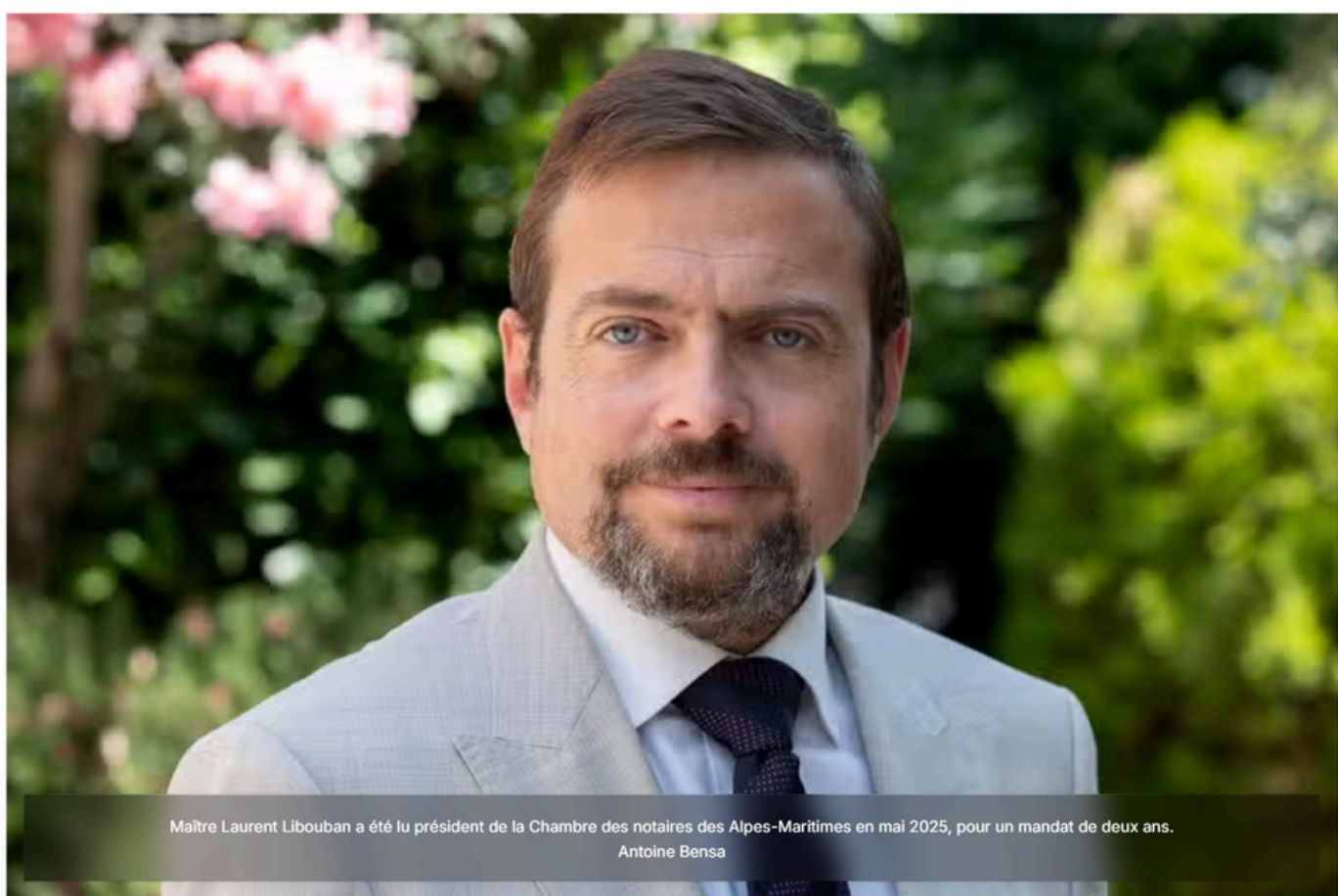


« C’est un projet national, avec un outil français et souverain » : le président de la Chambre des notaires des Alpes-Maritimes fait le point sur l’IA sécurisée

Si nombre d’entreprises utilisent déjà l’intelligence dans leur quotidien, il était indispensable pour les notaires de trouver un outil qui respecte le secret professionnel général et absolu auquel ils sont soumis. C’est chose faite, avec deux géants français. Le président de la Chambre des notaires des Alpes-Maritimes nous explique.



AGNÈS FARRUGIA
CRÉÉ LE 22 JUILLET 2026 • 20:15 | MIS À JOUR LE 22 JUILLET 2026 • 20:15



Maître Laurent Libouban a été élu président de la Chambre des notaires des Alpes-Maritimes en mai 2025, pour un mandat de deux ans.
Antoine Bensa

Ils sont plus de 17 000 notaires en France, accompagnés de quelque 60 000 collaborateurs en études notariales, et d’ici septembre 2026, ils auront accès à un outil qui leur permettra de gagner du temps tout en respectant le secret professionnel général et absolu auquel la profession est soumise. Maître Laurent Libouban, président de la [Chambre des notaires des Alpes-Maritimes](#) depuis mai 2025, est ravi de cette avancée. Interview.

Lors de votre élection en mai 2025, vous parliez déjà de développer les usages de l’IA dans la profession. Quels étaient les freins ?

En tant qu’officier public ministériel, nous nous devons de protéger les données de nos clients. Les IA comme ChatGPT, Claude ou Gemini, sont des IA que l’on appelle LLM (pour Large Language Model, soit des programmes qui recueillent et utilisent la donnée pour nourrir leur propre outil) et elles ne sont pas adaptées à notre profession. C’était un des freins. Un autre étant que ces outils ne sont pas souverains, au sens où ils relèvent du CLOUD act, la réglementation américaine d’où ces IA sont natives.

À LIRE AUSSI

Cette startup de Sophia Antipolis utilise l’ADN synthétique pour stocker vos données numériques



Le Conseil supérieur du notariat a signé il y a quelques jours, un partenariat de 18 mois avec deux géants Français, Mistral et Scaleway, pour lever ces freins. Concrètement ?

Concrètement, nous pourrons dès septembre utiliser Mistral Vibe (agent conversationnel du spécialiste français de l’intelligence artificielle Mistral, NDLR) pour nombre de tâches aujourd’hui fastidieuses et chronophages. Les données, sécurisées, seront hébergées par la société française Scaleway.

Pour quels types de tâches allez-vous l’utiliser ?

Rechercher des points spécifiques dans un règlement de copropriété de 120 pages par exemple, analyser d’épais documents comme les diagnostics immobiliers, traduire des textes pour nos clients étrangers, demander une relecture par rapport à avant-contrat pour éviter les coquilles, ... Cela peut paraître de petites choses mais elles prennent beaucoup de temps. Ce temps gagné, nous le consacrerons à nos clients. Parce que ce métier, nous l’avons avant tout choisi pour le contact humain.

Un contrat de 18 mois avec Mistral et Scaleway : une phase test ?

Oui. Chacun va se tester. Nous allons créer une charte d’utilisation pour cet outil et la diffuser dans toutes les études. Rien n’est obligatoire, mais ce partenariat offre la possibilité d’utiliser un outil entièrement sécurisé, encadré, qui va grandir avec notre profession. Chacun pourra se l’approprier (ou pas) durant cette période. Pourquoi 18 mois ? Il nous est apparu que c’était un délai raisonnable. Tout va très vite en matière d’IA. Où sera Mistral dans 18 mois ? Y aura-t-il un meilleur outil d’ici là ? Qui peut le dire. Pour l’heure, nous sommes fiers de cette signature. C’est un projet qui se fait tous ensemble, à l’échelle nationale, avec un outil français et un cloud souverain.

Vous dites que cette IA va permettre de dégager du temps pour vos clients. Pour de nouvelles activités ?

La loi relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales, promulguée en juin, indique que les cessions de parts de sociétés à prépondérance immobilière (dont les sociétés civiles immobilières) peuvent aussi, et c’est une nouvelle règle de droit, passer par acte authentique établi par notaire. Avocats et experts-comptables sont également investis de cette mission. C’est donc une nouvelle activité pour nous. Nous accompagnons également nos clients dans la déclaration et la transmission d’actifs immatériels comme les cryptomonnaies, nous sommes bien présents dans le droit des affaires en collaboration avec les experts-comptables, en gestion de patrimoine, etc... Le métier de notaire ne peut se résumer à la seule authentification d’actes en matière immobilière.

À LIRE AUSSI

«10 % de la population française en détiennent» : les notaires de la Côte se mettent aux cryptoactifs

Cette diversification d’activités a-t-elle un rapport avec la montée en puissance de l’IA ? La profession craint-elle de disparaître ?

La profession n’a pas cette crainte. Toutefois, depuis la loi Macron de 2015, le nombre de notaires a doublé en 10 ans. Dans les Alpes-Maritimes nous sommes 520 notaires - 25 nouvelles études ont été ouvertes rien qu’en 2025. Nous sommes des entreprises. Et il y a une forme de « concurrence ». Avec des textes de loi qui évoluent sans véritablement simplifier la norme, ce partenariat avec Mistral et Scaleway peut nous permettre d’être plus agiles et consacrer davantage de temps à ce qui ne peut être remplacé : la relation humaine et la confiance que nous construisons avec chacun de nos clients.

(1) Entreprise fondée en 1999 par Xavier Niel, également actionnaire du Groupe Nice-Matin.